

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20240408 30

Demande d'adhésion à l'association RENOUEAU DE LA POMME 100% CÉVENNES

Le maire donne la parole à Céline JOUIN.

Celle-ci fait part au conseil municipal de la demande d'adhésion à l'association suivante :

Association : RENOUEAU DE LA POMME 100% CÉVENNES
Montant de l'adhésion : 100 €

Le maire propose au conseil municipal d'adhérer à cette association.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de la conseillère municipale, après avoir délibéré et procédé au vote, approuve la proposition du maire et décide l'adhésion à cette association.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 3 / Pour = 5

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

